

Relevé de décisions du Conseil d'Administration de l'Université Polytechnique Hauts-De-France
Séance du 12 octobre 2023

Étaient présents ou représentés :

Président du conseil d'administration	ARTIBA Abdelhakim
Personnalités extérieures :	
Collège A des professeurs des universités	DUBAR Laurent FERGOMBE Amos LAUBER Jimmy MARCAL De OLIVEIRA Kathia NACEUR Hakim
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	MAATI Christine ENJALBERT Simon WINTER Eric
Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé Biatss	LESUEUR Denis MEUNIER Grégory WIART Karine
Collège des Usagers	
Membres de droit	Monsieur le représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Lille Monsieur le Directeur général des services Madame l'agent comptable
Membres invités	KABILA Abdelhak, vice-président délégué aux ressources humaines VARAGO Manuel, pour compte rendu
Ont donné pouvoir	DUBOIS Philippe à ARTIBA Abdelhakim SAYDON Laurence à WIART Karine HoBa Tho Marie Christine à DUBAR Laurent ASSE Abdallah à NACEUR Hakim MIXE Philippe à ENJALBERT Simon LAGAE Véronique à LAUBER Jimmy AMSELLE Frédérique à MAATI Christine VERHEYDE François à FERGOMBÉ Amos ALPHONSE-TILLOY Isabelle à WINTER Éric
excusés	DUQUENNOY Marc LEBAS Nathalie

Monsieur le Président du conseil d'administration accueille les conseillers à 14h 30.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 14h 45.

Monsieur le Président demande au conseil de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour : le mandat de publication scientifique sur le portail HAL.

Les conseillers approuvent à l'unanimité cet ajout.

Monsieur le Président présente le relevé de décisions de la séance du 11 juillet 2023.

Décision

En l'absence de remarques, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le relevé de décisions.

Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

BUDGET RECTIFICATIF N°2

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur des affaires financières.
Il présente au conseil un rattachement de recettes de 546 868 € due principalement à la participation supplémentaire de l'INSA dans le contrat d'objectifs et de moyens et à un complément de dotation de l'État.
Le niveau de consommation de la masse salariale au 13 septembre est moins important qu'au moment de la prévision faite au Budget initial et au premier budget rectificatif, ce qui entraîne une diminution des crédits ouverts à - 276 838 €.

Les encours sur les encaissements et décaissements sur opérations pluriannuelles en cours est négatif à - 3 600 000 € menant à un niveau de trésorerie projeté égal à environ 51 jours de fonctionnement.
La dotation aux amortissements augmente de 850 000 euros, (notamment en raison du financement des opérations immobilières sur fonds propres) ce qui diminue le résultat de 115 129 euros, résultat qui se monte désormais à 576 942 euros.
Le fond de roulement diminue moins que la prévision initiale du fait de la surestimation de crédits d'investissement.

Une attention particulière est portée sur la poursuite du renchérissement des coûts et des compléments de travaux sur opérations immobilières et à l'opération de rénovation du bâtiment Carpeaux à venir avec apport prévisionnel d'établissement de 2,8 millions d'euros qui gagera également la trésorerie du même montant à échéance de 3 ans.

Le niveau de trésorerie prévu dans trois ans est égal à 18,7 millions (niveau final estimé fin 2023) - 3,6 millions (opérations pluriannuelles) -2,8 (opération rénovation bâtiment Carpeaux), soit 12,3 millions d'euros, soit environ 41 jours de fonctionnement.

POSITIONS :

La mobilisation du fond de roulement pour les opérations de rénovations immobilières est un axe de développement de l'établissement.
L'augmentation prévisible de la masse salariale liée aux mesures de revalorisation des fonctionnaires décidées par l'État implique une prise en charge par l'établissement pour 1 million d'euros environ.

Les éléments d'exécution budgétaires suivants sont soumis au vote du conseil.

1 086 ETPT sous plafond législatif et 120 ETPT hors plafond d'emplois législatif
121 721 394 € d'autorisations d'engagement dont :
86 391 839 € en personnel
20 653 376 € de fonctionnement
14 676 179 € en investissement

124 050 573€ en crédit de paiement, dont
86 391 839 € en personnel
20 869 146 € de fonctionnement
16 789 588 € en investissement

118 812 786 € en prévision de recettes
- 5 237 787 € de solde budgétaire

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 2 659 387 € de variation de trésorerie

576 942 € de résultat patrimonial
3 916 942 € de capacité d'autofinancement
- 4 669 530 € de variation du fonds de roulement

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le budget rectificatif n° 2 de l'exercice 2023

Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER

Monsieur le Président évoque au conseil la décision positive de l'État sur la dévolution du patrimoine immobilier

Il donne la parole à monsieur le Directeur général des services. Il rappelle le processus initié à la fin de l'année 2022 par une visite d'expert du Ministère, ayant abouti à un avis favorable avec recommandations suivantes:

- Prévision budgétaire à affiner ;
- Opérations de maintenances à flécher ;
- Moyens en ressources humaines à renforcer ;
- Schéma pluriannuel immobilier associant les collectivités du territoire ;
- Prise d'actes notariés avec subvention de l'État pour payer les frais de mutation ;
- Développement d'une politique de valorisation ;
- Durée d'amortissement des biens immobiliers adaptée.

Plus particulièrement, est présenté au conseil le vote d'un budget annexe au budget principal qui comprend l'ensemble des dépenses et recettes patrimoniales relatives à la gestion du patrimoine immobilier.

Ce budget annexe est agrégé au budget principal de l'établissement. Il dispose de son solde budgétaire propre ainsi que de sa propre situation patrimoniale.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la création du budget annexe

Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

TRANSACTION AVEC ENEDIS

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le responsable du service juridique. Il présente une transaction avec le fournisseur d'électricité de l'établissement ENEDIS, ayant pour objet de verser une indemnité de 30 780 euros en raison d'un dommage électrique sur un équipement de l'établissement suite à une coupure d'électricité.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la transaction.

Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

PROJET « ÉTUDIANTS ENSEIGNANTS FORMÉS À L'UTILISATION ÉTHIQUE ET RAISONNÉE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE – EFOR-IA »

Monsieur le Président donne la parole à madame la responsable du projet qui présente une demande de financement auprès de la Région Hauts de France pour le projet « Étudiants, enseignants formés à l'utilisation éthique et raisonnée de l'Intelligence Artificielle » (eFor-IA) selon le dispositif suivant :

Coût total prévisionnel de 106 600 € ;
Subvention demandée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France de 51 500 €.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la demande de financement.

Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

CHARTRE DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ

Monsieur le Président donne la parole à madame la chargée de mission « diversité et égalité » ayant reçu un avis favorable du comité social d'administration.

Les conseillers conviennent des modifications suivantes :

À l'article 12, est ajouté le mot « universitaire » dans « communauté universitaire » ;

À l'article 14, sont ajoutés les mots : « de leurs membres ».

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix la charte ainsi modifiée.

Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

CAMPAGNE D'EMPLOI SECOND DEGRÉ 2024

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le vice-président délégué aux ressources humaines. Il présente les postes d'enseignement du second degré vacants mis au recrutement pour la rentrée 2024.

Composante de Formation/Établissement composante	statut	Postes souhaités	Décision
ISH	PRAG/P RCE	Lettres Modernes Arts appliqués	1 poste mis au recrutement en Lettres modernes 1 poste mis au recrutement en Arts appliqués
IUT	PRAG/P RCE	Économie-Gestion (Département GEA) Anglais (Département TC)	1 poste mis au recrutement en Économie-Gestion 1 poste mis au recrutement en Anglais
Postes UPHF en service partagé à l'INSA	PRAG/P RCE	Anglais	1 poste mis au recrutement en Anglais

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix la campagne d'emploi des enseignants du second degré.

Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

TAUX DES CONFÉRENCIERS

Monsieur le Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Vice-président délégué aux ressources humaines. Il présente le dispositif suivant pour le cycle de conférences intitulé « Monde d'aujourd'hui, monde de demain » prévu d'octobre 2023 à juin 2024, dans le cadre de l'Université des Savoirs Partagés (USP). Le taux d'une conférence exceptionnelle inédite est fixé à 250 euros par heure et plafonné à 12 heures durant ce cycle.

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le taux de rémunération des conférences.

Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC L'INSA

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le responsable du service d'aide au pilotage qui présente la convention ayant pour objet la participation financière de l'INSA hauts de France à la rénovation du bâtiment Carpeaux à hauteur de 1,3 millions d'euros.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la convention.

Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

MANDAT DE PUBLICATION PORTAIL HAL

Monsieur le Président donne la parole à madame la directrice du service commun de la documentation.

Elle demande au conseil de voter le principe du dépôt obligatoire des publications scientifiques des chercheurs de l'UPHF et de l'INSA Hauts de France sur le portail science ouverte HAL-UPHF.

Le dépôt est pris en charge par l'établissement.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le dispositif.

Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 17h00.

Le 9 novembre 2023

Le Président de l'Université,

Professeur Abdelhakim ARTIBA

